

**Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE**  
**SEANCE du 20 mars 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-six, le Vingt Mars à dix-huit-heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBREUIL, le plus âgé des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Madame Brigitte BAPTISTE.

Date de convocation du Conseil : 16 mars 2026

**Date de convocation : 16 mars 2026**

**Présents : M. JAUMARD, Mmes CORBIAT, BLANCHARD, BELY, TAMISIER, BARRITEAU, BRISARD, BAPTISTE et Mrs. LAQUEUE, TRZASKUS, ROSSIGNOL, GUITTON, DUBREUIL**

**Absent(s): M. CHABAUD, Mme REYNAUD Pouvoirs: 2**

Madame Marie-Ange CORBIAT a été désignée comme **secrétaire de séance**.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2026
- Installation du Conseil municipal,
- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoints au maire,
- Election des Adjoints au maire,
- Lecture et remise de la Charte de l'Elu local,
- Indemnités des élus,
- Délégations consenties au maire par le conseil municipal,
- Désignation des membres des différentes commissions communales,

Informations et questions diverses.

**ORDRE DU JOUR DE SEANCE**

.....  
**APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 06 FEVRIER 2026**

**Le procès-verbal du 6 février deux mil vingt-six est adopté à l'unanimité**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur Jacques DUBREUIL, doyen de séance et conseiller municipal le plus âgé fait l'appel des conseillers nouvellement élus, vérifie le quorum et les déclare installés dans leurs fonctions.

Il invite l'assemblée à procéder à l'élection du Maire :

**1/ ELECTION DU MAIRE :**

**Monsieur Pascal JAUMARD** est seul candidat à la fonction de Maire de la commune.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

Premier tour de scrutin

- **nombre de bulletins : 12**
- **bulletins blancs ou nuls : 0**
- **suffrages exprimés : 12**
- **majorité absolue : 7**

**A obtenu :**

- **Monsieur Pascal JAUMARD : 12 voix, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilisant 12 suffrages exprimés pour Monsieur Pascal JAUMARD.

**PROCLAME Monsieur Pascal JAUMARD**, Maire de la commune de Touvre et le déclare installé.

**L'AUTORISE** à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après son installation, Monsieur Pascal JAUMARD reprend la présidence.

*Démission de conseillers municipaux en cours de séance*

*Au cours de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026, et après l'élection du maire, Mme Brigitte BAPTISTE, M. Jacques DUBREUIL, Mme Eliane DUBREUIL ont fait part de leur volonté de démissionner de leurs fonctions de conseillers municipaux.*

*Leur démission a été présentée par écrit et remise au maire à 18h45, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du code général des collectivités territoriales.*

*Le maire en prend acte immédiatement.*

*En conséquence, ces élus cessent d'exercer leurs fonctions à compter de la réception de leur démission, soit en cours de séance.*

*Ils ne participent pas à la suite des délibérations, notamment à l'élection des adjoints.*

*Le conseil municipal poursuit ses travaux avec les membres restant en exercice.*

Monsieur le Maire passe au reste de l'ordre du jour de la séance.

## **2/ CREATION DES POSTES D'ADJOINTS :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

## **3/ ELECTION DES ADJOINTS :**

Après un appel de candidature, la seule liste de candidats est la suivante :

- Liste Marie-Ange CORBIAT, Jacques LAQUEUE, Sandrine BLANCHARD, TRZASKUS Jacques

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

**Ont obtenu :** Liste Marie-Ange CORBIAT, Jacques LAQUEUE, Sandrine BLANCHARD, Jacques TRZASKUS : **12 (douze) voix.** Ont été proclamés adjoints au Maire :

- Marie-Ange CORBIAT
- Jacques LAQUEUE
- Sandrine BLANCHARD
- TRZASKUS Jacques

Qui ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## **LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :**

Monsieur Le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local qui a été distribuée et remise à chacun « en main propre ».

## **4/ INDEMNITES DES ELUS :**

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1 – détermination des taux :** Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- **Maire : 44.56 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- **1<sup>er</sup> adjoint : 21.38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- **2<sup>ème</sup> adjoint : 21.38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- **3<sup>ème</sup> adjoint : 21.38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- **4<sup>ème</sup> adjoint : 21.38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- Les Conseillers municipaux délégués, nommés par arrêté du Maire percevront une indemnité dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants : **21.38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

**ARTICLE 2 – Revalorisation :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**ARTICLE 3 – Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal.

## **5/ DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur le maire rappelle que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Vu le CGCT (Code général des collectivités territoriales) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, DONNE à Monsieur le Maire les délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT.

**6/ DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ensemble des commissions communales qu'il convient de créer, ainsi que leur objet. Il propose ensuite au Conseil Municipal d'en désigner leurs membres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne pour siéger aux commissions communales :**

URBANISME, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Maire  
Marie-Ange CORBIAT  
Jacques LAQUEUE  
Laurent CHABAUD  
Michel ROSSIGNOL

TRAVAUX, SECURITE, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS

Président : Maire  
Marie-Ange CORBIAT  
Jacques TRZASKUS  
Jacques LAQUEUE  
Laurent CHABAUD  
Pierre-Marie GUITTON  
Michel ROSSIGNOL  
Elodie BRISARD

COMMUNICATION, CULTURE, ASSOCIATIONS, ANIMATION

Président : Maire  
Marie-Ange CORBIAT  
Sandrine BLANCHARD  
Valérie BARRITEAU  
Claudine TAMISIER  
Jeannine BELY  
Pierre-Marie GUITTON  
Jacques LAQUEUE  
Elodie BRISARD

PETITE ENFANCE, JEUNESSE COMMUNALE, AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, SIVU :

Président : Maire  
Marie-Ange CORBIAT  
Sandrine BLANCHARD  
Valérie BARRITEAU

**Chaque commission a élu son vice-président au sein même de ses membres.**

Il a ensuite été procédé à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des membres titulaires et suppléants de la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**.

Ont été élus et désignés à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Président : Maire

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marie-Ange CORBIAT	Pierre-Marie GUITTON
Jacques LAQUEUE	Michel ROSSIGNOL
Jacques TRZASKUS	Elodie BRISARD

Ont été élus et désignés à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Fin de la séance 19h30

Le Maire, Pascal JAUMARD

La secrétaire de séance, Marie-Ange CORBIAT